

Enquete PLU

De: nortoncommando51@orange.fr
Envoyé: mardi 18 juillet 2017 23:41
À: enquetep.lu@mercurol-veaunes.fr
Objet: Enquête Plu Mercurol-Veaunes



Monsieur le commissaire enquêteur

Ce projet de PLU m'amène les remarques suivantes :

Patrimoine

Trop de construction tiens récentes ont des tuiles noires, des toits terrasse ou métallique en forme de tonneau (à 500 M a vol d'oiseau de latour).

La direction départementale du patrimoine émet d'ailleurs un avis défavorable à ce projet, le patrimoine de la commune ne se limite pas à une tour et une chapelle.

Eaux pluviales les Pends les Audouards

Aucune réalisation à ce jour malgré 2 études et une acquisition foncière de plusieurs dizaines de milliers d'euros. Le chemin des chênes, lors d'orage ' continue de se déverser sur les 9 habitations en aval, l'urbanisation, surtout en coteau, doit tenir compte de tous les impératifs environnementaux.

Sécurité routière

Le giratoire du carrefour au nord du village n'est toujours pas réalisé malgré plusieurs provisions budgétaires. Une cinquantaine de famille descendant de la rue de l'Église l'emprunte quotidiennement, les véhicules sur la route de Veau es roulent à des vitesses excessives d'où une dangerosité permanente.

Projet collège et école

Sur le plan un chemin s'arrête à la limite d'une parcelle avec une habitation !!

Ce projet ne tient pas compte des inondations régulières et de plus en plus fréquentes : salle des sports, espace Éden.lésés quels sont situés dans le lit naturel ancien de la Burge.

Si ce projet se réalise des bassins de rétention très importants seront indispensables

La construction d'un collège serait plus judicieuse à Tain en face du LEP hôtelier dont il pourrait bénéficier des structures existantes ce qui réduira le financement public.

Le coût pour la commune de MERCUROL VEAUNES a-t-il été évalué ?

Agriculture

L'urbanisation du quartier des Littes va faire disparaître plusieurs hectares de bonnes terres agricoles, activité très importante sur la commune, que ne compensera pas le classement en zone agricole de parcelles bâties depuis des décennies avec jardin arboré, piscine etc..... (route des pends, chemin des chênes etc. .) Mais aura pour conséquence une dévaluation de ces propriétés

Environnement

Mentionner les obligations de destruction de l'ambrosie dont la prolifération, très importante sur la commune, est préjudiciable.

Francis VIDRIL